

Lien hiérarchique :

Médecin responsable du service départemental PMI

Liens fonctionnels :

Médecin PMI toutes fonctions

Responsable de la Maison départementale des solidarités (MDS)

Directeur de territoire

Direction générale adjointe des Solidarités
Protection maternelle et infantile

CADRE D'EMPLOI : Cadre territorial de santé 2^{ème} et 1^{ere} classe

CATEGORIE A Filière médico-sociale

Résidence administrative : Maison du Département à Lunéville

Poste en renfort

Cadre de santé en PMI

MISSION : Sous l'autorité du Médecin responsable du service départemental PMI et en liens fonctionnels avec le médecin PMI de MDS à fonction territoriale et le responsable de la MDS, il/elle contribue à la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité à l'échelle du territoire. Il/elle assure l'animation technique de l'équipe PMI du territoire et les liens avec les partenaires. Il/elle assure les décisions d'agrément des assistants maternels et familiaux ainsi que l'agrément des projets de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Il/elle veille au respect des règles professionnelles, de la qualité des interventions, du cadre institutionnel et légal des droits des usagers du système de santé.

ACTIVITES

Participation aux activités de PMI des MDS du territoire

- Prend les décisions d'agrément des assistants maternels et familiaux (première demande, renouvellement, modifications)
- Décide de l'agrément des projets de Maison d'Assistantes maternelles (MAM) et assure le suivi des MAM existantes
- Examine, en articulation étroite avec le bureau des modes d'accueil du service départemental de la PMI, les plaintes, recours et contentieux concernant les assistants maternels et familiaux et prépare les dossiers examinés par la Commission Consultative Paritaire Départementale
- Effectue le suivi des structures d'accueil de la petite enfance : visite annuelle et accompagnement des mises aux normes.
- En lien avec les médecins de PMI présents sur le territoire assure l'animation technique de l'équipe PMI du territoire.
- En lien avec les professionnels du territoire et les responsables des MDS il/elle assure l'organisation des actions : planification des bilans en écoles maternelles, des consultations médicales et de puériculture, les actions collectives et la coordination en santé maternelle et infantile
- Organise la continuité de service de l'équipe de puéricultrices et sages-femmes
- Assure les liens avec les partenaires
- Communique régulièrement sur les actions PMI et les problématiques territoriales avec les RMDS

Participation aux instances des MDS, aux instances territoriales et départementales

- Participe aux réunions de cadres organisées sur le territoire à la demande du médecin PMI de MDS
- Participe aux réunions cadres PMI et aux réunions professionnelles de PMI départementales.

Compétences techniques :

- Etre titulaire du DE de puéricultrice ou d'infirmière avec expérience significative avérée en pédiatrie ou en structure d'accueil petite enfance
- Connaître les modes de d'accueil et dispositifs de soutien à la parentalité
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
- Rédiger des écrits professionnels (rapports, notes de synthèse, notes techniques,...)
- Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel,

Compétences relationnelles :

- Mobiliser et animer une équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Faire preuve de pédagogie
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir gérer les priorités
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique



FICHE DE POSTE
FAMILLE Solidarité et santé
SOUS-FAMILLE Médico-social

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant la référence du poste (renfort PMI Lunéville)
Renseignements téléphoniques : **03.83.94.55.41**

Date limite de candidature : 11 mai 2018